

La gestion des zones humides banales du Finistère : la valorisation des savoir-faire agricoles comme enjeu

Maëva Coïc¹, Marie-Hélène Philippe¹ et François Sarrazin²

¹Chambre d'agriculture du Finistère, 5 allée Sully, 29322 Quimper cedex

²École supérieure d'agriculture d'Angers, 55 rue Rabelais, 49007 Angers

maeva.coic@gmail.com; mhelene.philippe@finistere.chambagri.fr; f.sarrazin@groupe-esa.com

Les zones humides sont un enjeu de connaissance pour les environnementalistes et les instances publiques du fait de leur réduction en quantité et en qualité sous l'effet conjugué de la modernisation agricole, des aménagements collectifs et de l'urbanisation. Non homogènes, elles se différencient par leur caractère remarquable du point de vue écologique, floristique ou faunistique. Elles font alors l'objet de mesures de protection, voire de sauvegarde (Lecomte et Lhéritier, 1988). Elles sont en général recensées et suivies au sein de dispositifs internationaux, européens, nationaux et régionaux. Qu'en est-il des zones humides banales ? C'est à ce cas d'espèce que s'est confrontée la chambre d'agriculture du Finistère.

Face à l'idée préconçue d'une négligence agricole dans la gestion des zones humides banales, la chambre d'agriculture du Finistère a proposé sa contribution au Conseil général en termes de réponse technique à diffuser aux agriculteurs. C'est oublier que la gestion des zones humides fait partie du patrimoine technique de certains agriculteurs (Rémy, 1998), c'est ce que va révéler une enquête réalisée en 2010, à l'occasion de la réalisation d'un mémoire de fin d'études. En s'appuyant sur les concepts de groupe professionnel local et de réseau de dialogue, l'apport de la sociologie vise à renverser la problématique du projet. C'est en favorisant la reconnaissance des savoir-faire locaux et l'animation des réseaux de dialogue entre agriculteurs que vont pouvoir se partager des solutions techniques appropriées aux spécificités de chaque territoire (Redaud, 1995). Après avoir rappelé les enjeux scientifiques et techniques des zones humides, envisagé les spécificités finistériennes, nous rendrons compte des modes de gestion de ces zones humides et des différences de savoir-faire entre agriculteurs. Nous concluons sur le changement de stratégie que cela occasionnera au niveau de la chambre d'agriculture.

La connaissance des zones humides, un enjeu scientifique

Les zones humides constituent des espaces de transition entre les écosystèmes aquatiques et terrestres et présentent une grande variété de milieux (estuaires, lagunes, étangs, marais, tourbières, prairies humides, forêts humides, lagons, mangroves, *etc.*) (RAMSAR, 2010). Ce sont des espaces complexes par nature (Mitsch et Gosselink, 2000), difficiles à définir, à délimiter, à classer (Fustec et Barnaud, 2001). La perception de ces zones par la société a radicalement changé. Autrefois perçues comme malsaines et porteuses de maladies, elles font désormais l'objet de dispositifs publics de protection.

Au cours des siècles, ces espaces ont été valorisés par l'agriculture à travers le pâturage, la fauche ou la culture, souvent au prix d'aménagements hydrauliques importants (digues, canaux) pour s'affranchir au mieux du caractère hydromorphe des terres limitant les rendements et contraignant le travail de l'agriculteur.

Alors que presque la moitié des zones humides a disparu, la multifonctionnalité de ces espaces est aujourd'hui reconnue. Elles sont les supports de vie de nombreuses espèces animales et végétales. Leur contribution à la biodiversité est validée par leur prise en compte dans le dispositif Trame verte et bleue du Grenelle de l'Environnement. Les zones humides stabilisent les débits (écrêtage des crues et soutien d'étiage) et sont reconnues pour leur rôle épurateur à l'échelle des bassins versants ; elles contribuent ainsi à la qualité de l'eau des rivières.

La gestion des zones humides, un enjeu technique et économique pour l'agriculture

Les agriculteurs sont, de fait, les principaux gestionnaires des zones humides. L'activité agricole peut à la fois constituer le meilleur outil de gestion de ces zones, ou, *a contrario*, être une menace du fait de l'intensification de l'élevage ou de leur abandon (lequel signifie un appauvrissement de la diversité biologique et la fermeture du paysage). Dans le Finistère, les zones humides représentent à peu près 10 % du territoire soit environ 70 000 hectares (Conseil général du Finistère, 2010). Ce sont de petits espaces, de quelques ares à quelques hectares, plus ou moins connectés entre eux (Durand *et al.*, 2000 ; Agrotransfert Bretagne, 2010). Ainsi ces zones sont-elles complètement intégrées dans les systèmes agricoles. De manière un peu différente de ce qui se passe pour les zones humides patrimoniales (ex : tourbières, marais littoraux), ces zones humides « banales » sont intégrées à des dispositifs réglementaires de protection, liés à la directive Nitrates ou à la loi sur l'Eau.

Des inventaires participatifs se déroulent dans le Finistère, l'objectif étant de repérer précisément par cartographie les zones humides, conformément aux orientations définies par le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) Loire-Bretagne. De nombreux acteurs ont pris une part active à cette démarche (Conseil général, chambre d'agriculture, structures de bassins versants et Schéma d'aménagement et de gestion des eaux, associations, services de l'État, pêcheurs, chasseurs, *etc.*), ce qui fait débat au sujet de la gestion agricole des zones humides. En Bretagne, la ressource en eau potable dépend majoritairement des eaux superficielles, sa qualité étant pour partie liée aux zones humides de fonds de vallées (Conseil scientifique régional de l'environnement, 1997). Dès lors, le lien est donc régulièrement fait entre ce qui se déroule dans les zones humides et la qualité de l'eau des cours d'eau. Les attentes vis-à-vis de la profession agricole pour l'amélioration de la qualité de l'eau, via une gestion adéquate des zones humides, sont importantes.

Suite à l'inventaire des cours d'eau, la chambre d'agriculture s'est engagée dans un travail de fond auprès des exploitants pour proposer une série de recommandations techniques visant à atteindre le bon état écologique des zones humides « banales ». De son côté, le Conseil général du Finistère répond à la demande d'autres acteurs impliqués dans la conservation des zones

humides (associations de protection de l'environnement, conservatoire botanique, collectivités territoriales, *etc.*) en proposant un guide technique d'aménagement et de gestion. La chambre d'agriculture s'est associée à la démarche initiée par le Conseil général (chambre d'agriculture du Finistère, 2011). Ce partenariat permet à la Chambre de réaffirmer sa position d'organisme consulaire à part entière et « d'expert » sur ce sujet qui échappe très souvent à la sphère agricole (Barthès *et al.*, 2010). Par ailleurs, il permet au Conseil général de bénéficier d'échanges techniques entre agriculteurs et gestionnaires « publics » d'espaces naturels. De plus, c'est dans ce cadre que sera assurée la diffusion de son guide (à paraître) auprès des agriculteurs du département. Le site <http://www.zoneshumides29.fr> réunit les contributions des différents partenaires.

En parallèle, la chambre d'agriculture s'est engagée dans un programme européen (WATER¹) associant divers acteurs (associations environnementales, pêcheurs, chasseurs, institutionnels, *etc.*) et dont l'objet final est de proposer des recommandations de gestion très précises, applicables et durables, car adaptées au terrain du point de vue du matériel et des techniques comme des attentes économiques.

La problématique de l'étude

Les recherches bibliographiques et l'intégration dans le programme WATER ont pour objet de doter la chambre d'agriculture du Finistère d'une nouvelle expertise. C'est là la « reprise du concept d'encadrement technique de l'agriculture, encadrement envisagé en termes d'appareil-relais dans des processus de diffusion d'une approche rationnelle (scientifiquement fondée) de la production agricole » (Darré, 1994) dans laquelle s'inscrit de nouveau la Chambre en association avec le Conseil général. Compte tenu de l'importance des enjeux, la Chambre a un véritable objectif d'acquisition de connaissances, de références de terrain (pratiques, attentes des agriculteurs, difficultés rencontrées, *etc.*) sur des espaces délaissés par le conseil agricole traditionnel. Dès lors, la problématique de l'étude se trouve modifiée pour comprendre quels sont les systèmes d'exploitation en place sur ces zones humides banales (Coïc, 2010).

1. Le projet européen WATER (Wetted lands : the assesment technics and economics of restoration) s'inscrit dans le programme Interreg IV A Transmanche. Il vise à développer une coopération transmanche autour de la restauration des zones humides. WATER a vocation à fournir des données sociales, techniques et économiques, afin d'éclairer l'élaboration d'un paiement pour services environnementaux.

En effet, « il s'agit de comprendre la place des espaces ruraux et les rôles pris par – ou dévolus à – l'agriculture dans les dynamiques de développement territorial et les liens qui se construisent avec les questions environnementales » (Roybin, 2007) et quelles sont les différentes formes de socialisation dans lesquelles s'insère le chef d'exploitation, considérant qu'elles sont les supports de modes de connaissances spécifiques. Il s'agit de rendre compte des liens existants entre les pratiques techniques à la parcelle, de la place qu'elles représentent au sein de l'exploitation et des dynamiques locales qui conditionnent cette gestion. Ainsi, à de supposées recommandations techniques à générer *ex nihilo*, nous avons opposé l'idée de l'existence de savoir-faire locaux et de cultures techniques locales construites pour la gestion des zones humides à partir du concept de groupe professionnel local, « défini par trois conditions : ses membres ont des activités semblables, ils ont des occasions fréquentes de dialogue et ils se voient travailler, ils font explicitement référence à ce groupe. S'agissant des agriculteurs d'un milieu de voisinage, ils ne sont pas forcément égaux, ils n'ont pas forcément des intérêts communs en toutes choses, mais ils constituent un réseau de dialogue » (Darré, 1994, p. 16).

Dans cette étude il n'a pas été question de réaliser des analyses de réseau, mais de bien comprendre les formes de socialisation en place en identifiant les organisations sociotechniques localisées spécialisées (Albaladejo, 1994) auxquelles participent les agriculteurs enquêtés. Ainsi le travail a été réorienté à partir de l'hypothèse suivante :

« Il existe un groupe d'agriculteurs qui maîtrisent leur gestion des zones humides, qui en sont satisfaits et qui sont intégrés dans des réseaux de dialogue ».

Par ailleurs, « l'adoption d'une technique nouvelle, introduite par les agriculteurs dans le système existant » résulte « aussi d'un processus de négociation, et non pas simplement (d') un transfert et (d') une acquisition » (Darré *et al.*, 1989). L'intérêt de cette approche est de mettre

l'accent sur la recherche co-active de solutions par les agriculteurs. En effet, très rapidement est apparue, lors des entretiens, cette notion d'échanges de connaissances (Darré, 1996) pour trouver la solution aux problèmes qui se posent à eux dans les zones humides. Ces réseaux de dialogue informels sont de puissants vecteurs d'adaptation pour les agriculteurs confrontés à des problèmes (Darré, 1999) que la seule expertise technique extérieure ne peut résoudre. Ils pourraient alors utilement participer à l'élaboration d'un nouveau système de normes, dans l'optique d'une redéfinition des modalités de gestion des zones humides.

Une enquête de terrain

Une enquête auprès de 36 agriculteurs du Finistère utilisant réellement ces zones humides a été menée au cours de l'année 2010. Une partie de ces enquêtes a été réalisée avec des exploitants de l'ensemble du département, pour une prise en compte de la diversité départementale, tant sur le plan géographique, des structures d'exploitation, que des zones humides. La plupart de ces contacts se sont fait sur la base d'informations que les conseillers ou les élus de la chambre d'agriculture nous ont livrées. Quelques appels spontanés d'agriculteurs, après la parution d'un article dans la feuille de lien des comités de développement (*Flash 29*, juin 2010), ont également débouché sur des entretiens. Une autre partie a été réalisée dans des zones-tests afin de produire des références représentatives de la diversité de zones spécifiques sur des bassins versants : le Lapic, le Quillimadec et la baie de Goulven.



Ils ont été choisis en raison d'enjeux environnementaux forts (algues vertes) ou de l'opportunité d'un travail (inventaire des zones humides pour le Lopic). L'objectif de l'enquête est de représenter la diversité des zones humides départementales.

Nous avons choisi une démarche qualitative par entretien en face-à-face sur les exploitations. Le guide d'entretien a pris en compte deux échelles : la parcelle en zone humide, avec les pratiques observées, les problèmes techniques rencontrés, le bilan économique à la parcelle et les zones humides sur l'exploitation agricole, avec une caractérisation de l'intégration des zones humides dans le fonctionnement de l'exploitation, tant du point de vue de l'organisation du travail, du matériel que du bilan économique. La majorité des exploitations présente une orientation lait, avec un quota moyen de 392 462 l et une moyenne de 51 vaches laitières et 46 génisses. Les autres exploitations sont mixtes (lait-porc), spécialisées en porcs ou volailles, maraîchères et céréaliers. L'une d'entre elles est un élevage ovin. La surface agricole utile (SAU) moyenne de ces exploitations est de 83 hectares, avec un minimum de 14 ha et un maximum de 206 ha.

Des zones humides en herbe, à l'abandon ou en culture

Les zones humides en herbe

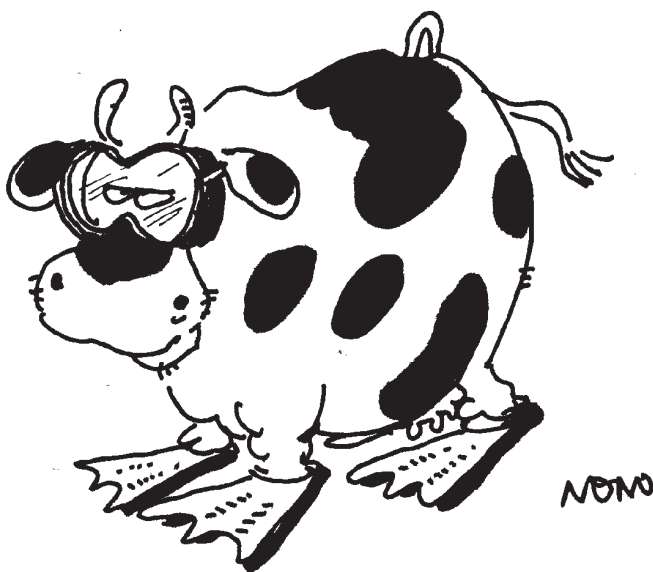
La très grande majorité des zones humides est en herbe, dans 31 exploitations sur 36. La combinaison pâturage/fauche est le mode de gestion le plus répandu (21 exploitants) même si les modalités en sont très variables. Selon les conditions climatiques (années sèches ou années humides) et les méthodes de travail des agriculteurs, la combinaison pâturage/fauche diffère.

Le mode de gestion par la fauche concerne 4 exploitants. L'accessibilité des parcelles conditionne la possibilité d'y amener un troupeau à la période où le pâturage est intéressant sur le plan fourrager. Certains agriculteurs ne peuvent donc pas faire pâturer leurs zones humides mais fauchent. La fauche intervient plutôt en début d'été (de mi-juin à mi-juillet) et il est rarement possible d'en faire deux, sauf sur les parcelles accessibles tôt dans l'année. Le foin réalisé sur les prairies humides naturelles est d'une

très bonne qualité et très appétent pour les animaux. Plus rarement, la fauche sert à faire de l'ensilage d'herbe.

Le mode de gestion par le pâturage seul est très peu répandu (3 exploitants). Peu performant, il est lié à deux cas de figure : soit l'accès est trop difficile pour le matériel de fauche car le terrain est très en pente, le sol instable ou le chemin impraticable ; soit la zone humide est proche du siège de l'exploitation, comme les parcours des vaches laitières en production, et difficile à retirer du plan de pâturage pour la fauche. Le chargement à l'hectare est variable selon les prairies humides, certaines étant plus productives que d'autres, et selon les impératifs des éleveurs. En général, la durée du pâturage est raccourcie par rapport aux autres prairies de l'exploitation.

Le mode de gestion « Entretien » consiste à maintenir le milieu ouvert (6 exploitations). L'agriculteur doit se conformer aux « bonnes conditions agro-environnementales » et aux modalités d'entretien définies par arrêté préfectoral pour les jachères ou les éléments topographiques déclarés à la PAC (c'est-à-dire les éléments qu'il intègre dans sa déclaration de surfaces auprès des services de l'État pour percevoir les droits à paiement unique ou DPU, aides de la PAC liées à ces surfaces). Cet entretien minimal, consistant généralement en un passage de broyeur à jachère une fois l'an, est choisi par les élevages hors-sol, les exploitations céréaliers et légumières. Cependant, sur plus de 400 hectares de zones humides recensées lors de cette enquête, seulement 20 hectares sont entretenus selon ce mode.



Les zones humides abandonnées

Seulement 3 exploitants ont fait le choix d'abandonner tout ou partie de leurs zones humides du fait de la difficulté de mécanisation ou de la distance séparant la parcelle en question du siège de l'exploitation. Elles sont alors, soit sorties de la déclaration PAC, soit répertoriées dans les bois ou autres catégories. C'est souvent le sort des bords de cours d'eau trop instables pour supporter le poids des machines et des animaux. Mais ces zones humides abandonnées du point de vue agricole ne signifient pas forcément que l'homme n'y intervient plus : la coupe de bois, par exemple, peut apporter un revenu additionnel.

Les zones humides cultivées

Le mode de gestion « exploitation légumière sur le littoral du Nord-Finistère » (5 exploitations) concerne une agriculture à forte valeur ajoutée (brocoli d'automne, choux, carotte de sable, épinards). Les parcelles situées en zone inondable y sont exploitées au maximum de leur potentiel. Les agriculteurs investissent dans l'amélioration de leurs terrains (fertilisation, amendements) et de leurs cultures (main d'œuvre importante, mini-mottes, etc.). Ils mettent en place une gestion de leurs parcelles visant à réduire les risques liés aux inondations, par exemple sous l'influence des marées, ou à une mauvaise évacuation de l'eau (en entretenant les fossés profonds ou en curant les fossés des parcelles avoisinantes). Sur ces zones, le mode de gestion intègre également le fait que les agriculteurs ne sont plus les seuls acteurs du territoire où se trouvent d'autres propriétaires et résidents secondaires. Mais l'entretien des zones humides est souvent inexistant chez les particuliers et l'entretien des fossés de voiries est aléatoire, ce qui a des conséquences sur l'activité agricole (circulation de l'eau perturbée par le comblement des fossés ou entravée dans les ruisseaux non entretenus, propagation de plantes nuisibles aux cultures), ce qui force les agriculteurs à en faire l'entretien.

Le mode de gestion « zone humide intégrée à l'assolement cultures », souvent en amont des rivières, sur les têtes de bassin, concerne indifféremment des parcelles « saines » avec du maïs, des légumes pour l'industrie (haricots verts, épinards, flageolets) ou des céréales. Cultiver les zones humides se fait au prix d'investissements importants : amendements, fertilisation et entretien des drains et fossés, mais elles ont un bon potentiel dans les années sèches.

Des stratégies de gestion complexes

La gestion des zones humides implique que l'agriculteur fasse des choix stratégiques entre différents niveaux d'action : de la parcelle à l'exploitation jusqu'au territoire. À l'échelle de la parcelle, le choix de gestion est conditionné par l'accessibilité, qui dépend elle-même de la localisation par rapport au reste de l'exploitation, notamment au siège, de son accès par un chemin ou une autre parcelle et de sa capacité d'accueil elle-même. Par ailleurs, la connaissance des potentiels agronomiques des zones humides est faible : rares sont les exploitants qui font une analyse de sol de leurs parcelles humides. Dans certaines régions du département, les zones humides sont majoritairement en friche : une parcelle enfrichée est rapidement colonisée par un cortège de plantes indésirables (ronces, chardons, dactyle, morelle noire, épilobe, etc.) qui essaient dans les parcelles voisines. De plus, les ruisseaux sont rarement entretenus sur toute leur longueur, ce qui accroît le risque d'inondation des parcelles et influence indirectement les pratiques des agriculteurs.

Ces stratégies sont également déterminées par les spécificités de l'exploitation. Les exploitations en hors-sol n'ont aucun intérêt à les valoriser par la fauche et ne peuvent pas le faire par le pâturage, à moins de confier la gestion à un voisin. Les exploitations disposant d'un troupeau de bovins arrivent en général à valoriser les zones humides de leurs parcelles, que cela soit par le pâturage, la fauche ou une combinaison des deux. Le type, l'âge, le sexe voire la race des animaux peuvent grandement influencer les modalités de gestion. L'enquête a mis en avant le fait que les agriculteurs utilisent rarement un matériel spécifique pour entretenir leurs zones humides. Les adhérents des coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA) disposent en général de matériel plus récent mais non spécifique. L'entretien des abords comme celui des clôtures, l'élagage des talus, l'entretien des fossés sont peu mécanisables et se font pendant les périodes de travail un peu plus calmes ou sont réalisés par une tierce personne, parent ou entreprise, à la condition d'en avoir les moyens financiers. Il faut donc tenir compte de la structure même de l'exploitation, de ses habitudes de travail, pour évaluer la marge de manœuvre dont elle dispose pour la gestion des zones humides.

En termes de surface, l'intérêt de l'exploitant à entretenir les zones humides ne va pas être le même si elles occupent quelques ares ou la moitié de sa SAU. Il existe des agriculteurs disposant de peu de terres en zones humides au

regard de leur parcellaire qui, pourtant, déploient beaucoup d'efforts pour les entretenir et les valoriser. Cela peut s'expliquer par l'intérêt propre de l'exploitant pour ces espaces, mais aussi par une localisation stratégique de la zone humide dans le parcellaire. Ensuite, la qualité du foncier d'une exploitation est déterminante pour raisonner la gestion d'une telle parcelle pour un agriculteur. Si celui-ci dispose d'un foncier intéressant, du fait de bonnes et nombreuses terres permettant des rotations et une certaine flexibilité dans la gestion du pâturage ou des parcelles groupées, proches de l'exploitation et facilement accessibles, il pourra garder les zones humides en herbe ou/et réaliser une combinaison fauche/pâturage répondant à ses besoins. Un agriculteur un peu « juste » en foncier aura tendance à intensifier l'exploitation de ces zones, soit par la mise en culture, soit par la pratique du pâturage hivernal. N'ayant pas d'autre solution, l'agriculteur a tout intérêt à ce qu'elles soient des parcelles de production importante. Mais la tendance inverse existe également, à savoir l'abandon total de la zone humide, qui se boise alors rapidement.

Les zones humides se gèrent également à l'échelle du territoire et impliquent une coordination entre plusieurs acteurs. Certaines collectivités ont développé des dispositifs d'aide financière, du type mesures agri-environnementales territorialisées ou/et d'accompagnement spécifique des zones humides, souvent en raison d'un enjeu qualité de l'eau très fort, comme sur les bassins versants « Algues vertes ». Les agriculteurs ne peuvent souscrire à ces dispositifs que s'ils existent sur leur territoire et si le cahier des charges et les aspects financiers s'intègrent dans leur logique de fonctionnement. L'existence de structures professionnelles apportant du conseil technique sur le matériel ou le foncier, ou pouvant mener des interventions, est un élément à prendre en compte pour raisonner la gestion agricole d'une zone humide. Les CUMA permettent aux agriculteurs d'accéder aux matériels d'entretien innovants. Les entreprises de travaux agricoles peuvent être amenées à intervenir. Dans l'enquête, il est ressorti qu'elles intervenaient surtout pour l'entretien des abords et des fossés. Ainsi les ETA font partie des acteurs du territoire pour la gestion des zones humides. Parmi les autres structures, les associations foncières de remembrement (AFR), progressivement transformées en associations syndicales autorisées (ASA), sont à prendre en compte. À la manière des syndicats de propriétaires, elles peuvent prendre en charge une partie des travaux et des aménagements en zones humides et accompagner des projets qui deviendraient d'intérêt général.

Les agriculteurs et leur maîtrise des zones humides

Très largement, les agriculteurs ont répondu spontanément que c'était leur propre connaissance du milieu, fruit de leur expérience, qui leur avait permis d'aboutir à la gestion actuelle. Pour ceux qui ont repris l'exploitation de leurs parents, soit la majorité des cas, c'est aussi l'affaire d'une transmission de savoir, de génération à génération. Aucun agriculteur n'a indiqué se baser sur les prescriptions d'un opérateur extérieur pour gérer ses zones humides, hormis ceux étant engagés dans des mesures agri-environnementales et qui respectent donc un cahier des charges précis. D'ailleurs, très peu d'exploitants ont exprimé un besoin d'informations sur ce sujet. Quelques-uns se sont dits intéressés par des informations sur la réglementation spécifique à ces zones, les résultats d'expérimentation sur les espèces fourragères adaptées ou sur leur valorisation par la plantation d'arbres.

La notion de maîtrise renvoie à l'évaluation que l'exploitant fait de sa propre gestion, d'après des éléments techniques et économiques. Une gestion « maîtrisée » est une gestion qui doit, en toute logique, bien s'intégrer dans le fonctionnement de l'exploitation et permettre de dresser un bilan économique positif de l'exploitation agricole des zones humides à l'échelle de l'exploitation. En bref, la zone humide n'est pas une zone où l'exploitant « perd de l'argent ». Il faut ajouter à ce critère celui de gestion durable que nous avons défini, pour cette étude, comme une gestion respectueuse de la réglementation. Ainsi, les exploitants pratiquant une gestion « durable » respectent des mesures de protection de la biodiversité et de la qualité de l'eau. À cette base réglementaire, nous avons ajouté dans les aspects « non durables » le fait que les zones humides soient cultivées.

Le groupe d'agriculteurs maîtrisant, par leurs pratiques, la gestion des zones humides

Un groupe de 9 agriculteurs, ne se distinguant ni par la classe d'âge, ni par le statut juridique de leur exploitation, sans lien à un territoire particulier, se différencie par sa très forte intégration professionnelle et sociale et sa maîtrise de sa zone humide. Ces agriculteurs ont des responsabilités diverses et pratiquement tous les cumulent. C'est là sans aucun doute un biais de l'enquête. Ils sont investis dans des réseaux professionnels : trois sont présidents de syndicats locaux, un est responsable dans un groupement de producteurs. La chambre d'agriculture est perçue comme un partenaire privilégié : sept d'entre eux y sont soit

élus, soit intégrés dans un de ses groupes de travail thématiques (agronomie, monotraite). Les comités de développement, basés sur le modèle des centres d'études techniques agricoles (CETA), regroupent des agriculteurs d'un même territoire autour de projets, de nature diverse, qu'ils définissent eux-mêmes. Mais les agriculteurs sortent également du cadre strictement agricole en ayant des responsabilités comme administrateurs de la mutualité sociale agricole ou de banques, ou en ayant des responsabilités en tant que délégué de la préfecture ou conseiller municipal.

Ils ont tous en commun d'avoir une production laitière leur permettant de valoriser les zones humides par le pâturage des génisses ou des vaches tarées. La gestion menée sur les zones humides présente les caractéristiques d'une gestion maîtrisée et durable. En premier lieu, les zones humides sont pleinement intégrées à l'exploitation mais bénéficient d'une gestion particulière, décrite comme le résultat d'une connaissance du terrain. Ces agriculteurs mettent en avant que la gestion des zones humides est intrinsèquement liée au territoire et à sa connaissance fine. Ces pratiques n'ont rien de spectaculaire ou de révolutionnaire, la fauche et le pâturage restant les principales voies de valorisation, la subtilité de leur gestion résidant principalement dans le choix des dates de fauche ou des dates de sortie ou d'entrée des animaux. Tous les agriculteurs de ce groupe ont en commun de dresser un bilan économique positif de l'exploitation des zones humides. L'aspect économique le plus intéressant de ces parcelles est le foin, qui peut être d'une grande qualité. En deuxième lieu, cette gestion est conforme à la réglementation, dont l'objet est de protéger les fonctionnalités environnementales des zones humides.

Du point de vue de la perception de la zone humide, leur discours se caractérise par une absence de « tabous ». En effet, durant cette enquête, ils ont abordé sans problème les aspects actuellement les plus polémiques de l'exploitation agricole des zones humides, à savoir le drainage, la fertilisation et le curage des fossés. Ils ne remettent pas en cause le fait que certaines pratiques ne sont pas souhaitables sur ces espaces pour le maintien d'une bonne qualité de l'eau et pour favoriser la biodiversité. Ils sont persuadés qu'une cohabitation entre des objectifs environnementaux et économiques est possible.

Ces agriculteurs sont certains de produire de la qualité en menant leur activité (entretien du paysage, maintien de la fonctionnalité des zones humides). Ainsi, ils n'acceptent pas l'idée de confier la maîtrise de ces zones aux collecti-

vités territoriales ou à tout autre acteur. En effet, une gestion durable, pour eux, a, avant tout, une visée économique. Au niveau de leur gestion, ces agriculteurs ont la particularité d'être innovants et en recherche permanente d'amélioration de leurs systèmes. Ce ne sont pas des « suiveurs » d'un courant de pensée dominant ; ils ont tendance soit à créer le mouvement et à entraîner d'autres agriculteurs, soit à se mettre un peu en marge en allant chercher des solutions originales (usage de la bioélectronique, pratique de la botanique dans les zones humides).

Tous ces agriculteurs ont explicité leur volonté d'échanger avec d'autres sur les zones humides, afin de trouver ensemble des solutions. Certains ont déjà mis en œuvre leur propre réseau de dialogue comme celui qui a rassemblé derrière lui une dizaine d'agriculteurs de sa commune pour restaurer des prairies humides. D'autres se sont insérés dans des réseaux déjà existants, créés par des structures diverses (chambres d'agriculture, syndicats, conservatoires botaniques). Ces réseaux de dialogue n'ont pas été créés dans l'optique d'échanger sur les zones humides en particulier : celles-ci sont abordées sous l'angle de l'amélioration de la production principalement.

Les éléments récoltés lors de cette enquête permettent d'émettre l'hypothèse d'un lien causal entre le degré de maîtrise de la gestion des zones humides et la transmission trans-générationnelle d'un patrimoine technique. Cette transmission peut être parentale, locale ou d'un autre type. Elle apparaît dans le discours des acteurs sous plusieurs formes : « On a toujours fait comme ça ici » ou encore « Les anciens/parents faisaient comme ça ». En tout état de cause, pour ces agriculteurs, la gestion des zones humides est fortement conditionnée par le legs reçu des parents ou des proches. Il est raisonnable d'émettre l'hypothèse que ces agriculteurs sont des « leaders ». En effet, Goulet et Chiffolleau (2006) ont identifié un lien entre le capital social hérité du père et le statut de « leaders » de certains agriculteurs, ou du moins de « référents ».

Les groupes d'agriculteurs ne maîtrisant pas la gestion de leurs zones humides

Le premier groupe de cette deuxième catégorie est constitué par des éleveurs laitiers ne maîtrisant pas la gestion de leur zone humide : le bilan économique en est soit nul, soit mauvais, et les problèmes techniques paraissent insolubles (lutte contre le jonc, amélioration de la qualité du fourrage). Les zones humides sont alors perçues comme « indésirables ». Ces agriculteurs seraient, à l'inverse des précédents, plutôt favo-

rables à la cession de leurs zones humides à d'autres acteurs. Cette vision négative entraîne également une absence de motivation à rechercher des améliorations de leurs pratiques, partant du principe que les zones humides sont de « mauvaises terres ». Une orientation technique plutôt favorable à une gestion maîtrisée des zones humides (troupeau de génisses) ne suffit pas à ce que cela se réalise. La différence réside dans l'absence de savoir-faire de l'agriculteur. Souvent, ils ont même hérité des mêmes problèmes techniques que leurs prédécesseurs et n'y ont pas trouvé de solutions. Selon ces agriculteurs, c'est le changement de contexte réglementaire, désormais beaucoup moins favorable à l'aménagement des zones humides, qui est responsable de leurs difficultés. Ce durcissement réglementaire a, en effet, limité la marge de manœuvre de l'activité agricole mais il ne saurait être tenu comme seul responsable de l'échec actuel.

Le deuxième groupe est représenté par les agriculteurs cultivant les zones humides. Le bilan économique de l'exploitation de ces zones humides vu par ces agriculteurs est positif, les aspects techniques sont maîtrisés. La culture de ces zones humides n'est pas durable car les rendements sont souvent inférieurs aux parcelles normales. La culture en zone humide trouve sa justification soit dans l'autonomie fourragère, soit dans la valorisation de toute la surface agricole utile de l'exploitation.

Enfin, certains agriculteurs excluent les zones humides du fonctionnement de l'exploitation : elles sont laissées à l'abandon ou juste entretenues. Dès lors elles sont perçues comme une charge, du fait de l'obligation d'entretien PAC. Néanmoins cette gestion est durable car elle satisfait aux règles d'entretien des « bonnes conditions agro-environnementales ».

Conclusion

Il n'existe pas de définition claire, officielle et partagée de ce qu'est une « bonne gestion » des zones humides, tant les objectifs des parties prenantes sont variés. Dès lors notre démarche d'enquête a été exploratoire du point de vue des pratiques des agriculteurs et notre méthodologie a cherché à rendre compte d'une représentativité de la diversité départementale des zones humides « banales » finistériennes.

Nous nous sommes centrés sur la perception par l'agriculteur de sa gestion, du bénéfice économique tiré de ces zones humides et de la conformité de cette gestion avec les principes donnés par la loi. L'enquête de terrain a validé l'idée qu'une partie des agriculteurs avait une réelle connaissance et une réelle maîtrise technique de la gestion des zones humides banales, issues de leur propre expérience et d'un capital de transmission intergénérationnelle. Reprenant à son compte ces résultats, la chambre d'agriculture du Finistère se trouve dans une situation favorable puisqu'elle va bénéficier de données nouvelles grâce à sa collaboration avec le Conseil général et au programme de recherche WATER. C'est-à-dire que tout autant qu'elle augmente son expertise sur les aspects économiques, elle se trouve en capacité de constituer des groupes de travail avec des agriculteurs, en s'appuyant sur la structuration des groupes professionnels locaux, et sur les organisations sociotechniques localisées spécialisées qui sont les lieux de dialogue entre agriculteurs. Ils vont devenir des lieux de production de connaissances nouvelles alliant savoir-faire locaux et nouvelles données scientifiques et techniques. La Chambre a choisi de s'inscrire dans une logique de coformation avec les agriculteurs. Deux sessions de formation ont été organisées avec la participation d'agriculteurs des deux groupes, le but étant de favoriser les échanges entre eux. Ainsi la chambre d'agriculture se donne les moyens d'alimenter les réseaux de dialogue locaux en introduisant des éléments nouveaux du débat social et politique sur la gestion des zones humides tout en valorisant l'expérience des praticiens. Le savoir-faire des agriculteurs en zones humides est désormais considéré comme présentant un intérêt pour les autres groupes sociaux en dehors de la profession agricole. Ainsi, en juin 2011, le séminaire WATER avait comme thème « L'agriculteur, acteur-clé des zones humides » et a permis aux agriculteurs maîtrisant leurs zones humides de prendre la parole lors de tables rondes. Cette enquête valide la pertinence d'une démarche de production de connaissances par les acteurs eux-mêmes dans le cadre social des pratiques professionnelles habituelles, à laquelle des chercheurs et des spécialistes apportent des éléments nouveaux et complémentaires ■

Références bibliographiques

- AGROTRANSFERT BRETAGNE, 2010. *Les zones humides bretonnes insérées dans le paysage agricole : une partie des zones humides inventoriées en France*, http://agro-transfert-bretagne.univrennes1.FR/Territ_Eau/CONNAISSANCES/Zones_humides/definition.asp
- ALBALADEJO C., 1994. Organisations sociotechniques locales : un potentiel de développement pour les petites exploitations agricoles de la frontière agraire de Misiones (Argentine), in : J.P. Darré (Ed.), *Pairs et experts dans l'agriculture*, ERES, Paris, 173-202.
- BARTHES C., LEMERY B., PETIT S., 2010. Les chambres d'agriculture à l'épreuve du territoire. Colloque SFER « Conseil en agriculture : acteurs, marchés, mutations », Dijon, 14 et 15 octobre 2010. AgroSup, Dijon, France, http://www.sfer.asso.fr/index.php/sfer_asso/les_colloques2/les_colloques_passes/conseiller_en_agriculture_acteurs_marches_mutations/actes_du_colloque
- BEURET J.E., TREHET C., 2001. Pour la gestion concertée de l'espace rural : appuyer des médiations territoriales. *Le Courrier de l'Environnement de l'INRA*, 43, 25-39.
- CHAMBRE D'AGRICULTURE DU FINISTÈRE, 1958. *Codification des coutumes et usages à caractère agricole en vigueur dans le département du Finistère*. Chambre d'agriculture du Finistère, 106 p.
- CHAMBRE D'AGRICULTURE DU FINISTÈRE, 2011. *La gestion agricole des zones humides du Finistère. Contribution au guide technique d'aménagement et de gestion des zones humides (GTAZH)*. 181 p., <http://www.bretagne.synagri.com/ca1/synagri.nsf/TECHDOCPARCLEF/00017868?OpenDocument&P1=00017868&P2=&P3=&P4=Water&SOURCE=I>
- COÏC M., 2010. *La gestion agricole des zones humides : apports du concept de réseau de dialogie à la définition de nouvelles pratiques*. Mémoire de fin d'études d'ingénieur de l'École supérieure d'agriculture. ESA, Angers, 69 p. + annexes.
- COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT DES AGRICULTEURS, 2010. La gestion des zones humides : faites-nous part de votre expérience et de vos questions. *Flash* 29, juin 2010, Chambre d'agriculture, Quimper, 1 p.
- CONSEIL GÉNÉRAL, 2010. *Guide méthodologique « Inventaire des zones humides à l'échelle locale sur le département du Finistère »*. Édition d'octobre 2010. 48 p., <http://www.zones-humides29.fr/techniques.html#>
- CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT, 1997. *Les zones humides de fonds de vallées et la qualité de l'eau en Bretagne : réflexions et recommandations*, Rennes, 76 p.
- DARRÉ J.P., LE GUEN R., LEMERY B., 1989. Changement technique et structure professionnelle locale en agriculture. *Économie rurale*, 192-193, 115-122.
- DARRÉ J.P., 1994. *Pairs et experts dans l'agriculture, dialogues et production de connaissance pour l'action*. Erès, Ramonville Saint-Agne, 227 p.
- DARRÉ J.P., 1996. *L'invention des pratiques dans l'agriculture, vulgarisation et production locale de connaissance*, Paris, Karthala, 194 p.
- DARRÉ J.P., 1999. *La production de connaissance pour l'action. Arguments contre le racisme de l'intelligence*. Maison des sciences de l'homme, Institut national de la recherche agronomique, Paris, 244 p.
- DURAND P., GASCUEL-ODOUX C., KAO C., MÉROT P., 2000. Une typologie hydrologique des petites zones humides ripariennes. *Étude et gestion des sols*, 7, 3, 207-218.
- FUSTEC E., BARNAUD G., 2001. Zones humides et développement durable : une série de paradoxes, in : Jollivet M. (Ed.), *Le développement durable, de l'utopie au concept. De nouveaux chantiers pour la recherche*, Elsevier Masson, Paris, 243-252.
- GERAKIS A., KALBURTIJI K., 1998. Agricultural activities affecting the functions and the value of RAMSAR wetlands sites in Greece. *Agriculture, Ecosystems and Environment*, 70, 119-128.
- GOULET F., CHIFFOLEAU Y., 2006. Réseaux d'agriculteurs autour de l'agriculture de conservation : échanges de savoirs et identités. In : Arrue J.L., Cantero-Martinez C. (Eds.), III^{es} Rencontres méditerranéennes du semis direct. Saragosse, Espagne, 23-25 mars 2006, *Options méditerranéennes, Série A, Séminaires méditerranéens* n°69, 177-181.
- LECOMTE J., LHERITIER J.N., 1988. Protection et gestion des espaces naturels en France. *Courrier de la cellule Environnement*, 5, 4-11.
- UNESCO, 1974. Task force on criteria and guidelines for the choice and establishment of biosphere reserves, final report. *UNESCO-MAB Report Series*, 22, Paris, France.
- MITSCH W.J., GOSSELINK J.G., 2000. The value of wetlands: importance of scale and landscape setting. *Ecological Economics*, 35, 25-33.
- RAMSAR, 2010. *The Ramsar convention on wetlands*, <http://www.ramsar.org>.
- REDAUD J.L., 1995. Reconquérir les zones humides. *Le Courrier de l'Environnement*, 26, 49-59.
- REMY J., 1998. Quelle(s) culture(s) de l'environnement ? *Ruralia*, 2, 85-103.
- ROYBIN D., 2007. Approches régionales de l'environnement et de la gestion des espaces ruraux, in : Mollard A., Sauboua E., Hirczak M. (Eds.), *Territoires et enjeux du développement régional*. Éditions Quae, Paris, 240 p.